

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, et le 22 Septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/09/2020

Secrétaire : DONZEL Jérôme

**Présents :** SCHNEIDER Sylvie, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

**Absent :** BATTARD Patrick (1 procuration de vote).

## OUVERTURE DE SÉANCE

### POINT À RAJOUTER À L'ORDRE DU JOUR :

- Convention de stage de formation en milieu professionnel entre la commune et le lycée agricole privé de COSTA DE BEAUREGARD.

### INFORMATIONS GENERALES

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- Mme Le Maire fait le point sur la présentation du retour d'expérimentation de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) qui a eu lieu lors du Comité des Maires en date du 10/09/2020.

- La commune est intéressée par une balade thermographique et en a fait la demande auprès de la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Les objectifs d'une balade thermographique, au cours de laquelle une caméra thermique est utilisée pour voir en temps réel les défauts d'isolation de différents logements, sont de sensibiliser les habitants aux fuites de chaleur « invisibles » des habitations, dispenser des conseils pour corriger les points faibles des logements.

- La Communauté de Communes Cœur de Savoie organise 2 séminaires de travail sur le projet territoire. Les thèmes abordés seront la forêt, biodiversité, air, énergie, déchets et eau, mobilité services à la personne, habitat, développement économique et commerce, tourisme, assainissement, agriculture et alimentation.

- Le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Cœur de Savoie deviendra de plein droit à compter du 01/01/2021, sauf si dans les 3 mois précédant cette date au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération.

#### COMMISSION URBANISME

##### Autorisations d'urbanisme accordées

- Un permis de construire pour la rénovation d'un bâtiment en maison d'habitation, au nom de M. DUIN Mehdi, Rue Pognient, accordé le 28/07/2020.

- Un permis de construire pour l'extension de l'habitation dans la grange existante, au nom de M. FEITH Jérôme, Chemin du Bois, accordé le 22/07/2020.

- Un permis de construire pour l'extension du garage existant, au nom de M. AIMAR Christophe, Rue de Grange-Maréchal, accordé le 22/07/2020.
- Un permis de construire pour la création d'une terrasse, au nom de Mme COUX Cécile, Route du Colombier, accordé le 09/07/2020.
- Un permis de construire pour une maison d'habitation ossature bois, au nom de M. DUIN Mehdi, Rue Pognient, accordé le 28/07/2020.
- 1 déclaration de travaux pour la création d'un garde-corps, au nom de M. FAVRE Daniel, Chemin du Rottier, accordée le 10/06/2020.
- 1 déclaration de travaux pour la construction d'une piscine, au nom de M. BRASSELET Norbert, Les Côteaux du Pichat, accordée le 23/06/2020.
- 1 déclaration de travaux pour un abri de jardin et clôture, au nom de M. DESIRE François, Rue de la Croisette, accordée le 31/07/2020.
- 1 déclaration de travaux pour une division de terrain, au nom de M. BERTHET Jean-Louis, Le Plateau, accordée le 09/07/2020.
- 1 déclaration de travaux pour un abri de jardin, au nom de M. DESMIDT Laurent, Rue de la Gare, accordée le 31/07/2020.
- 1 déclaration de travaux pour le changement de la toiture d'un local, au nom de M. DESMIDT Laurent, Rue de la Gare, accordée le 31/07/2020.
- 1 déclaration de travaux pour la construction d'une piscine, au nom de Mme LOVET Céline, Route des Plattières, accordée le 17/08/2020.
- 1 déclaration de travaux pour l'aménagement des combles, au nom de M. ROSSI Jacques, Rue Pognient, accordée le 09/07/2020.
- 1 déclaration de travaux pour diverses modifications sur la maison, au nom de Mme ROSSI Stéphanie, Rue Pognient, accordée le 12/08/2020.
- 1 déclaration de travaux pour parking et fermeture, au nom de M. VIEIRA BRANCO Armando, Rue Pognient, refusée le 23/07/2020 et ensuite accordée le 17/09/2020
- 1 déclaration de travaux pour la construction d'une piscine et petite fenêtre, au nom de M. VERRIEZ Ludovic, La Chatelle, accordée le 11/09/2020.
- 1 déclaration de travaux pour le remplacement menuiserie et vélux, au nom de M. GUERIN Nicolas, Rue Pognient, accordée le 10/08/2020.
- 1 déclaration de travaux pour la réfection de la toiture, au nom de M. LOVET Raymond, Route des Plattières, accordée le 10/09/2020.
- 1 déclaration de travaux pour la pose de volets roulants, au nom de Mme VULLIERME Annie, Chemin de Montmeillerat, accordée le 17/09/2020.

## **COMMISSION DES TRAVAUX**

- Les travaux de rénovation de la salle polyvalente prennent toujours du retard vu la crise sanitaire. Le croisement de plusieurs entreprises n'est pas possible.
- Les élus ont décidé de louer un broyeur et de le prêter aux habitants intéressés qui viendraient le chercher au garage communal. Un règlement pour le prêt sera signé par l'habitant et une caution sera également demandée.
- La commission des travaux a fait la visite des voiries de la commune (voirie de la Chatelle, Galloux et chemin des Chaudannes) pour évaluer les travaux à effectuer. La visite du hameau du Touvet a également eu lieu le même jour.
- La restitution du diagnostic de l'éclairage public aura lieu le 16/10/2020 à 14 h en mairie.

## **COMMISSION COMMUNICATION**

- Lecture du questionnaire à distribuer aux habitants de la commune. Quelques modifications sont à apporter avant la distribution prévue le week-end du 03/10/2020.
- Présentation de la page Facebook par Maëlle STROOBANT. Les élus donnent leur accord pour publier cette page. Il conviendra ensuite de la faire vivre en mettant des informations assez régulièrement.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE**

- Point sur les chemins de randonnées. Voir avec les propriétaires privés du hameau de la Chatelle pour signer une convention de passage pour continuer la boucle du chemin.
- Point sur la rencontre avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Savoie (CENS) qui a eu lieu le 03/09/2020 au sujet de la renaturation du marais suite à l'incendie de 2018. Une prochaine réunion est à prévoir avec eux pour nous aider à effectuer la sensibilisation du public sur le site du marais.

## **COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE**

- L'organisation pour le Noël des enfants est assez problématique avec la crise sanitaire. Il convient de voir avec la mairie des Mollettes en tenant compte des autorisations à demander et des conditions à respecter liées au Covid 19.
- Une réunion aura lieu le 24/09/2020 à 19 h en mairie avec la commission « affaires sociales » pour le colis de Noël des anciens de plus de 75 ans.
- Le repas des anciens aura lieu en 2021 quand les travaux de la salle polyvalente seront terminés.

## **1- DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR SIEGER A LA COMMISSION LOCALE CHARGEE D'EVALUER LES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE**

Le Conseil Municipal nomme Mme SCHNEIDER Sylvie, en tant que membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission est chargée de rédiger un rapport annuel sur l'évaluation des compétences et charges transférées ou à transférer, ces dernières ayant une incidence sur l'attribution de compensation.

## **2- ELECTIONS DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS CŒUR DE SAVOIE (CIID)**

Le Conseil Municipal propose M. COUX Emmanuel comme représentant titulaire et Mme SCHNEIDER Sylvie comme suppléant à la commission intercommunale des impôts directs (CIID) de Cœur de Savoie. La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale concernant les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière. Son rôle est consultatif.

### **3- COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE SAVOIE**

Le Conseil Municipal propose les noms des élus suivants pour participer aux différentes commissions thématiques de la communauté de Communes Cœur de Savoie :

- Agriculture - Forêt : Jérôme DONZEL
  - Tourisme : Patrick BATTARD
  - Transition énergétique - plan climat : Yves MOCELLIN et Sylvie SCHNEIDER
  - Petite enfance - enfance jeunesse : Céline LOVET
  - Développement économique : Sylvie SCHNEIDER
  - Assainissement : Céline LOVET
  - Milieux naturels : Daniel BERTHET
  - Mobilité - déplacements : Thérèse JONGMANS
  - Finances : Emmanuel COUX
- Référent sentiers de randonnée pédestre. : Daniel BERTHET.

### **4- ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE A LA PRISE EN COMPTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE**

Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu, Cœur de Savoie est maître d'ouvrage d'une action ayant pour objectif l'accompagnement des communes à la prise en compte de la Trame Verte et Bleue. Cet accompagnement peut notamment se faire par une amélioration des connaissances de la TVB communale, ou par des préconisations d'actions.

Les communes volontaires du territoire pourront bénéficier de cette opération, qui sera réalisée par un prestataire. Cette action étant menée dans le cadre du contrat vert et bleu, une subvention sera apportée à hauteur de 50 % par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La communauté de communes Cœur de Savoie prendra à sa charge 25 % des coûts, et le 25 % restants seront à la charge de la commune.

Chaque commune peut choisir différents packs selon ses besoins, ainsi que 2 options :

Pack n° 1 : Cartographie communale

Pack n° 2 : Amélioration de la connaissance de la trame verte et bleue communale

Pack n° 3 : Amélioration des connaissances et préconisations d'actions

Option A : Sensibilisation

Option B : Accompagnement spécifique.

Mme Le Maire précise le coût estimatif des packs et des options.

Il convient de décider si la commune est intéressée ou non par cet accompagnement et effectuer le choix du pack.

Le Conseil Municipal précise que la commune est intéressée par cet accompagnement et choisit le PACK N° 3 avec l'option A.

### **5- EMPLOI POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE**

Le Conseil Municipal décide la création du 01/10/2020 au 06/07/2021, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet pour 9 heures hebdomadaires. Cet agent effectuera le deuxième service de la cantine, afin de respecter les consignes liées au Covid 19.

## **6- SUPPRESSION D'UN EMPLOI VACANT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET D'UN EMPLOI VACANT D'ADJOINT TECHNIQUE**

Le conseil municipal :

- Suite au départ à la retraite d'un agent, décide la suppression de l'emploi vacant d'adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 28 heures annualisées par semaine au service administratif.
- Suite à la démission d'un agent, décide la suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 16 h 30 annualisées par semaine au service garderie et ménage.
- décide de modifier le tableau des emplois à compter du 01/10/2020.

## **7- ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) POUR LES AGENTS RETRAITES**

Mme Le Maire rappelle la délibération en date du 23/01/2008 concernant l'adhésion au Comité National d'Action Sociale pour les agents communaux actifs. Elle propose d'étendre le bénéfice du CNAS aux agents retraités à compter du 01/09/2020.

Le conseil municipal décide d'étendre le bénéfice du CNAS aux agents retraités à compter du 01/09/2020.

## **8- CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION RELATIVE A L'INTERVENTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL 2020/2022**

Mme Le Maire rappelle que le Centre de gestion propose de longue date aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre de prestations soumises à participation financière. La nouvelle convention de partenariat, signée entre le Cdg73 et la Caisse des dépôts couvre la période 2020/2022.

Cette convention instaure une mission supplémentaire pour les centres de gestion, qui conduit à organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR). La mise en œuvre de ces entretiens nécessitera la fiabilisation, en amont, du Compte individuel retraite (CIR) de chaque agent concerné afin d'apporter, lors de ces APR, une information la plus précise et la plus complète possible.

Le Conseil Municipal approuve la convention susvisée et autorise Mme Le Maire à signer la convention relative à l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de trois ans.

## **9- ACHAT DE TERRAINS POUR LA REGULARISATION D'EMPRISE DU CHEMIN DE LA CHATELLE**

Mme Le Maire rappelle la délibération en date du 24/09/2019 fixant le prix d'achat des terrains pour la régularisation d'emprise du chemin de la Chatelle. Elle propose maintenant de fixer par délibération la surface à acquérir pour les propriétaires ayant donné leur accord comme suit :

- Parcelle B 1771 : Achat par la commune de 2 m<sup>2</sup> environ. La commune cède 3 m<sup>2</sup> environ
- Parcelle B 956 : Achat par la commune de 2 m<sup>2</sup> environ
- Parcelle B 276 : Achat par la commune de 18 m<sup>2</sup> environ
- Parcelle B 1406 : Achat par la commune de 3 m<sup>2</sup> environ
- Parcelle B 1391 : Achat par la commune de 99 m<sup>2</sup> environ
- Parcelle B 1402 : Achat par la commune de 6 m<sup>2</sup> environ
- Parcelle B 274 : Achat par la commune de 10 m<sup>2</sup> environ
- Parcelle B 275 : Achat par la commune de 39 m<sup>2</sup> environ.

M. MOLLOT Henri ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'acquisition des surfaces citées ci-dessus afin de régulariser l'emprise du chemin de La Chatelle.
- charge le cabinet CEMAP (géomètre) d'établir le bornage et le document d'arpentage.
- autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- confie à Me ROISSARD, notaire à Montmélian, l'établissement des actes de vente.

## **10- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Mme Le Maire explique que lors du budget primitif une somme générale a été votée au compte 6574 concernant les subventions attribuées aux associations et autres tiers. Il convient maintenant de détailler cette somme.

### **ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE**

- AICA de Ste-Hélène – La Chavanne : 130 €
- Amicale des pêcheurs (journée découverte de la pêche pour les enfants) : 250 €
- Association des aînés : 250 €
- Association Lac'Anim : 250 €
- Association « Les fous du Lac » : 250 €
- Association Tennis de table : 250 €
- Association Coccinelle et graine d'ortie : 250 €
- Association pour les mômes : 1 800 €

**AUTRES** - Coopérative scolaire école de Ste-Hélène-du-Lac : 850 € (dont 350 € pour le projet d'école)

### **ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES A LA COMMUNE**

- SPA : 100 €
- Ligue contre le cancer : 100 €
- AFSEP (association française des sclérosés en plaques) : 100 €
- Banque alimentaire de Savoie : 100 €
- DACS (Déplacement Associatif de la Combe de Savoie) : 100 €
- APEDYS des 2 Savoie (association de parents d'enfants dyslexiques) : 100 €
- Handisport Savoie : 100 €
- Les restaurants du Cœur : 100 €
- Association pour le don du sang bénévole du canton de Montmélian) : 100 €

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Mme Le Maire et précise que les demandes devront être adressées à la mairie avant le 30/10/2020, en joignant le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association si possible, le bilan financier, un relevé d'identité bancaire, le nombre d'adhérents de Ste-Hélène et ceux extérieurs à la commune.

## **11- AVENANT AU CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC EOLYA POUR LA MAINTENANCE DU CHAUFFAGE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Mme Le Maire rappelle qu'un contrat de maintenance a été conclu avec EOLYA pour l'entretien de la chaufferie et le contrôle des installations de sécurité d'incendie de la salle polyvalente. Un nouvel avenant (N° 4) est nécessaire afin d'entériner le transfert de la société ASTER ALPES à la société EOLYA qui a eu lieu en avril 2014. Un autre avenant (N° 5) est nécessaire pour acter la modification de l'indice et les modalités de calculs.

Le Conseil Municipal accepte les avenants n°4 et 5 au contrat de maintenance avec EOLYA et charge le maire de signer les documents nécessaires.

## **12- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 01-2020 12/05/2020 : désignation de Me MUNIER-APAIRE, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation à Paris, pour assurer la défense et les intérêts de la commune concernant le pourvoi en cassation déposé Mme JUVENTIN Danielle et par la SCI SAHELAC dont le gérant est M. JUVENTIN Michel, contre l'ordonnance du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 16/08/2019 par laquelle le juge des référés a rejeté la requête de la SCI SAHELAC tendant à la suspension de l'arrêté du 12/06/2019 portant permis de construire au profit de Monsieur BUISSON Roger.
- Décision n° 02-2020 12/05/2020 : désignation de Me ARTUSI Kévin (SCP GIRARD-MADOUX), avocat à Chambéry, pour assurer la défense et les intérêts de la commune concernant la déclaration d'appel en date du 07/08/2019 de Mme LEPAPE Christine et M. MALLET Alain à l'encontre du jugement du Tribunal de Grande Instance de Chambéry du 01/07/2019.
- Décision n° 03-2020 11/08/2020 : désignation de Me PONCIN Frédéric pour assurer la défense et les intérêts de la commune concernant la requête en référé à l'effet de surseoir à exécution de l'arrêté n° 2019-74 dossier PC déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la SCI SAHELAC et Mme JUVENTIN Danielle.

## **13- CONVENTION DE STAGE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LE LYCÉE AGRICOLE PRIVÉ DE COSTA DE BEAUREGARD**

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer la convention de stage avec le lycée agricole privé Costa de Beauregard et le représentant légal de l'élève. Le stage s'effectuera du 05/10/2020 au 16/10/2020. La formation consiste en l'entretien des espaces verts (tonte, désherbage, taille...) et la création d'espaces verts (plantations, réalisation de petites maçonneries...).

### **DIVERS :**

- Mme Le Maire fait le point sur les subventions obtenues pour la rénovation de la salle polyvalente : 100 000 € DETR (Etat), 17 764 € FDEC pour l'AMO (Conseil Départemental), 93 000 € DSIL (Etat), 30 000 € Région.
- M. VUAGNOUX Philippe et M FEITH Jérôme sont désignés pour la commission de contrôle de la liste électorale.
- Une réunion aura lieu le 01/10/2020 à 17 h 30 en mairie pour le projet « comptoir de campagne ». C'est une association qui implante des commerces multiservices au coeur des villages comportant des produits locaux, une offre de petite restauration, des services de proximité... Les élus de la commune souhaitent soutenir ce projet et relayer l'information auprès des habitants.
- Les graines pour la prairie fleurie et arbustes ont été livrés gratuitement à la commune par la Communauté de Communes Cœur de Savoie dans le cadre de l'appel à projet « biodiversité ordinaire dans les villes et villages ». Il convient d'avertir les institutrices pour savoir si elles veulent faire participer les enfants.
- Une information sur le moustique tigre va être distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
Mme SCHNEIDER Sylvie.